

COMMUNIQUÉ

Hiver 2001-2002

Le présent communiqué est publié par le Conseil canadien des responsables de la réglementation d'assurance – Canadian Council of Insurance Regulators (CCRRA-CCIR) en vue d'aider les parties intéressées à demeurer à l'affût des initiatives et développements pangouvernementaux importants entrepris au Canada.

Le CCRRA est une association interjuridictionnelle regroupant divers organismes de réglementation des assurances, qui a pour mandat de faciliter et de promouvoir un système de réglementation efficace au Canada, dans le but de veiller aux intérêts de la population. Le CCRRA s'applique à élaborer des règles et politiques harmonisées en matière d'assurances, qui favorisent la protection des consommateurs.

Le présent bulletin fait le point sur les projets et initiatives mis en application depuis la publication du dernier numéro, à l'été 2001.

Le surintendant des assurances de la Saskatchewan est élu nouveau président du CCRRA

Lors de la réunion du CCRRA de l'automne 2001, qui s'est déroulée les 27 et 28 septembre à Fredericton, les membres ont formé un nouveau comité exécutif. M. Jim Hall, Surintendant des assurances en Saskatchewan, a été élu président du CCRRA. Il remplace M. Winston Morris, Surintendant des assurances pour Terre-Neuve et le Labrador, qui assumait ce rôle depuis 2000. Le mandat de M. Hall débutera le 1^{er} avril 2002. Mme Catherine Smith, Surintendante des services

financiers en Nouvelle-Écosse, assumera l'un des postes de vice-présidence, en remplacement de Mme Lucy Couture, Surintendante adjointe des institutions financières - Assurance. M. Philip Howell, Surintendant intérimaire des services financiers en Ontario, continuera également d'assumer les fonctions de vice-président.

Programme de qualification pour le permis d'assurance-vie

À la suite de l'adoption de nouvelles normes nationales harmonisées concernant la formation des agents d'assurance-vie - connues sous le nom de programme de qualification pour le permis d'assurance-vie -, le CCRRA et le Canadian Insurance Services Regulatory Organizations (CISRO), un grand nombre d'organismes de réglementation envisagent d'accepter bientôt ce programme de qualification à titre d'équivalence optionnelle pour les examens de niveau I et niveau II. La mise en œuvre intégrale de ces nouvelles normes de compétences harmonisées pour les agents d'assurance-vie devrait s'échelonner sur les quatre prochaines années, sous réserve d'une ratification finale par chacune des juridictions.

Après plusieurs consultations avec différents intervenants de l'industrie des assurances, le CCRRA et le CISRO ont

approuvé les nouvelles normes de compétences pour les agents d'assurance-vie en septembre 2001. Ce modèle assure une approche harmonisée aux pratiques et compétences courantes.

Ce nouveau programme prévoit un processus de délivrance des permis en une seule étape, un cours de formation pré-licence obligatoire et un examen amélioré pour être autorisé à exercer. Dans cet examen, les candidats devront démontrer leur capacité à mettre en pratique les connaissances acquises au cours de leur stage. Cette initiative aura pour effet de réduire la complexité réglementaire et de rehausser les compétences internes tout en veillant à la protection des consommateurs à l'échelle du Canada. Les organismes de réglementation responsables s'affairent présentement à faire modifier les règlements applicables afin qu'ils intègrent les nouvelles normes de compétences.

À l'exception du Québec, où il existe déjà un programme similaire, les nouvelles normes remplaceront le processus provincial ou territorial présentement en place.

Harmonisation des catégories d'assurance mise en oeuvre par les différentes juridictions

Dans le but de réduire le nombre de catégories d'assurance, d'harmoniser les définitions et de rationaliser le processus d'approbation des nouvelles catégories, le

CCRRA a annoncé le 22 mars 2002 que le comité directeur du CCRRA sur les catégories d'assurance a maintenant terminé ses travaux.

Ce comité a en effet travaillé en collaboration avec les différentes associations de l'industrie dans le but de définir 16 catégories d'assurance harmonisées (15 au Québec). Ceci initiative représente une diminution notable par rapport aux 50 catégories précédemment en vigueur au Canada. L'un des principaux éléments de cette nouvelle structure est défini par l'instauration de la catégorie « Autres produits approuvés ». En effet, cette catégorie facilitera aux assureurs la tâche de proposer des produits innovateurs sur le marché canadien de l'assurance.

Pour accompagner les nouvelles catégories d'assurance créées, le Bureau d'assurance du Canada (BAC) a sanctionné deux lignes directrices destinées à accélérer le processus pour les compagnies qui ajoutent une nouvelle catégorie à un permis existant ou un nouveau produit d'assurance. Ces lignes directrices aideront les organismes de réglementation à évaluer les demandes soumises par des compagnies (d'assurance-vie et d'assurances de dommages) à l'égard de nouvelles catégories applicables à des permis existants ou à de nouveaux produits, en vertu de la catégorie « Autres produits approuvés ».

La plupart des juridictions membres du

CCRRA devraient adopter les nouvelles catégories d'assurance au cours des trois prochaines années.

Sondage à l'échelle du Canada sur les ventes par Internet

Le CCRRA a créé un comité du commerce électronique dans le but de déterminer si la loi et les règlements devraient être améliorés afin de mieux protéger les actuellement en vigueur au Canada. L'un des principaux éléments de cette nouvelle structure est défini par consommateurs qui achètent de l'assurance par voie électronique. Un groupe de travail du comité a ainsi préparé un sondage à l'intention des compagnies d'assurance canadiennes afin :

- d'évaluer leur utilisation actuelle et prévue des moyens de transaction électroniques pour la vente et la prestation de services à leurs clients;
- de solliciter leur opinion sur certains sujets liés au commerce électronique (cybercommerce); et
- d'obtenir leur avis sur les améliorations possibles afin d'assurer la protection des consommateurs.

Un sondage a ainsi été élaboré avec la collaboration de diverses associations de l'industrie des assurances, notamment l'Association canadienne des assureurs de marketing direct, l'Association canadienne des institutions financières en assurance, l'Association canadienne des

compagnies d'assurances de personnes, la Corporation des assureurs directs de dommages du Québec, le Bureau d'assurance du Canada et le Regroupement des assureurs de personnes à charte du Québec. Ces associations ont également identifié un groupe pilote d'assureurs qui ont déjà répondu au sondage préliminaire et formulé leurs commentaires.

En fonction des observations reçues du groupe pilote, la version finale du sondage a été préparée et envoyée le 28 février 2002 à toutes les compagnies d'assurance au pays, celles-ci devaient retourner leur questionnaire dûment rempli au plus tard le 15 mars 2002.

Une fois compilés, les résultats serviront à informer le comité en vue de la préparation de ses recommandations au CCRRA.

Le nouveau site Web du CCRRA comporte maintenant un service d'archivage national des documents de Procuration et engagement (PE)

Le 22 mars 2002, le CCRRA a lancé son site Web remodelé dans le but d'améliorer la communication avec les différents intervenants et le grand public. Le nouveau site, www.ccir-ccrra.org, qui remplace www.ccir.org, contient davantage d'information, est plus facile à utiliser et permet aux visiteurs de trouver plus rapidement l'information recherchée.

Le site du CCRRA comporte maintenant une nouvelle section intitulée « Procuration et engagement (PE) ».

Cette section contient la liste des signataires participant au système de procuration et d'engagement relatif à l'assurance-responsabilité automobile interprovinciale pour les non-résidents du Canada. En règle générale, un document PE est produit par des assureurs des États-Unis dont les assurés circulent en voiture au Canada, où l'assureur n'est pas autorisé à faire affaire. Environ 2 000 signataires figurent dans ces archives. Depuis 1964, le Bureau du surintendant des institutions financières de la Colombie-Britannique assure le service d'archivage national des PE. Depuis novembre 2000, c'est le CCRRA qui assume cette responsabilité. Le CCRRA reçoit les appels concernant toute information relative à la production d'un document de PE ou destinés à confirmer les noms des signataires du système de PE. Cette section permettra à toute personne en quête de ce type d'information d'y avoir accès en ligne.

Le site Web du CCRRA héberge également un réseau Intranet doté d'un dispositif de protection par mot de passe, réservé à la communication entre les membres du CCRRA et des groupes de travail pertinents. Cette fonction facilitera l'échange d'information entre les différentes juridictions et entre les membres internes et externes des groupes de travail.

Le CCRRA tisse de liens avec la NAIC par le biais du partage d'information

Le CCRRA continue de tisser des liens avec la National Association of Insurance

Commissioners (NAIC) et autres organismes de réglementation internationaux des services financiers dans le but d'améliorer le réseau d'échange d'information. Il s'agit là d'une initiative particulièrement importante en raison de l'intégration de plus en plus globale du marché régi par les membres du CCRRA que les autres marchés de services financiers.

La NAIC se compose d'organismes de réglementation du domaine des assurances répartis dans 50 états, en plus du District de Columbia et des quatre territoires américains. Dans le respect de la priorité stratégique du CCRRA visant à établir des relations de travail avec d'autres organismes de réglementation des services financiers, ce dernier continuera de participer aux réunions nationales de la NAIC afin de faire ressortir les similarités entre nos deux pays. Par exemple, la NAIC a instauré différentes initiatives nationales, portant notamment sur l'accréditation des agents, la commercialisation des produits d'assurance et les examens de conformité des assureurs.

À l'occasion de la réunion du CCRRA du printemps 2001, la conférencière principale était Mme Kathleen Sebelius, alors présidente de la NAIC et commissaire d'assurance pour l'État du Kansas. Des représentants du CCRRA ont par la suite rencontré Mme Sebelius ainsi que le personnel de la NAIC en juin 2001. Les discussions ont porté sur des questions d'intérêt mutuel, et plus particulièrement sur l'établissement d'un

système de PE à l'intention des compagnies d'assurance canadiennes aux États-Unis, sur les exigences relatives à la protection des renseignements personnels, les examens de conformité des assureurs, ainsi que les permis intermédiaires. La NAIC sera de nouveau représentée à la réunion du CCRA du printemps 2002.

Par le biais de la NAIC, le CCRRA continuera de surveiller les grandes questions liées à l'assurance ainsi que les initiatives entreprises dans ce domaine par les États-Unis, qui pourraient avoir une incidence sur le marché canadien de l'assurance et qui pourraient aussi orienter les projets et autres activités poursuivis au Canada.

Réunions du CCRRA au printemps 2002 à Montréal

En même temps que les autres associations nationales d'organismes de réglementation des services financiers, le CCRRA se rendra à Montréal durant la semaine du 8 avril 2002 à l'occasion de leurs réunions du printemps 2002.

Les rencontres des membres du CCRRA, des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM), de l'Association canadienne des organismes de contrôle des régimes de retraite (ACOCRR) et du Forum conjoint des autorités de réglementation du marché financier (dont font partie le CCRRA, l'ACVM et l'ACOCRR) se tiendront tout au long de la semaine.

Lors de la réunion du Forum conjoint, le 10 avril 2002, des représentants du CCRRA, de l'ACVM et de l'ACOCRR poursuivront leurs travaux en vue d'harmoniser les régimes de réglementation des assurances, pensions et valeurs mobilières.

Enfin, à l'occasion des réunions du CCRRA, les 11 et 12 avril, les membres assisteront à des exposés de différents représentants de l'industrie, et entreprendront le réexamen des projets et priorités.